MINISTÈRE DES MINES

Le Ministre

ARRETE MINISTERIEL N° .003.16...../CAB.MIN/MINES/01/2026

DU.....26.MAI.2026.....PORTANT DESIGNATION DES MEMBRES DU COMITE DE SUIVI DES PARTENARIATS ET D'ACCOMPAGNEMENT DES INVESTISSEMENTS DANS LE SECTEUR MINIER, « CPSP » EN SIGLE.

LE MINISTRE DES MINES,

Vu la Constitution, telle que modifiée par la Loi n° 11/002 du 20 janvier 2011 portant révision de certains articles de la Constitution de la République Démocratique du Congo du 18 février 2006, spécialement en ses articles 93 ;

Vu la Loi n° 007/2002 du 11 juillet 2002 portant Code Minier, telle que modifiée et Complétée par la Loi n° 18/001 du 09 mars 2018, spécialement en son article 10 ;

Vu l'Ordonnance n° 25/247 du 07 août 2025 portant nomination des Vice-Premiers Ministres, des Ministres d'Etat, des Ministres, des Ministres Délégués et des Vice-Ministres ;

Vu l'Ordonnance n° 24/88 du 11 octobre 2024 portant organisation et fonctionnement du Gouvernement, modalités de collaboration entre le Président de la République et le Gouvernement ainsi qu'entre les Membres du Gouvernement ;

Vu l'Ordonnance n° 25/293 du 15 décembre 2025 fixant les attributions des Ministères, spécialement en son article 1er B, point 28 ;

Vu le Décret n°038/2003 du 26 mars 2003 portant Règlement Minier, tel que modifié Et complété par le Décret n°18/024 du 08 juin 2018 ;

Vu l'Arrêté Ministériel N° 00138/CAB.MIN/MINES/01/2026 du 12 mars 2026 portant création, organisation et fonctionnement du Comité de Suivi des Partenariats et d'Accompagnement des Investissements dans le Secteur Minier, « CSP » en Sigle.

Considérant la nécessité de désigner les membres devant animer le Comité de Suivi des Partenariats et d'Accompagnement des Investissements dans le Secteur Minier, « CSP » en Sigle,

ARRETE :

Article 1er :

Conformément à l'Article 4 de l'Arrêté Ministériel N° 00138/CAB.MIN/MINES/01/2026 du 12 mars 2026 portant création, organisation et fonctionnement du Comité de Suivi des Partenariats et d'Accompagnement des Investissements dans le Secteur Minier, « CSP » en Sigle, sont désignés membres du Comité de Suivi des Partenariats et d'Accompagnement des Investissements dans le Secteur Minier, « CSP » en Sigle, en regard de leurs noms, les personnes ci-après :

- **Monsieur Serge BILAMBO BASULI**, Coordonnateur ;
- **Monsieur Marc WATUM ORWINYO**, Coordonnateur Adjoint
- **Monsieur Franck FWAMBA KAMANA**, Membre ;
- **Monsieur Fidèle KUPA KEYI,** Secrétaire Technique ;
- **Monsieur Christophe MUFUBA**, Membre ;
- **Monsieur Alain IKALA ENGUNDA,** Membre ;
- **Monsieur Laurent-Daphne KABWAYI KITOPI**, Membre ;
- **Monsieur Yves Junior MBUNGA MWAMBA**, Membre ;
- **Madame Magaly BADIATA KAFUN**, Membre ;
- **Monsieur Mike LUNTADILA KOKETUA,** Membre ;
- **Monsieur Jonathan MAKOLO MUKUNDI**, Membre.

Article 2 :

Sont abrogées toutes les dispositions antérieures contraires au présent Arrêté.

Article 3 :

Le Directeur de Cabinet est chargé de l'exécution du présent Arrêté qui entre en vigueur à la date de sa signature.

Fait à Kinshasa, le 26 MAI 2026

Louis KABAMBA WATUM